

Séance No 3 du Conseil général

du jeudi 14.12.2006, de 19:30 à 21:30,
dans salle du Zodiaque, Anzère

Présents :

Président Marco AYMON

Secrétaire Rita BONVIN

Présents Béatrice AYMON, Christophe AYMON, Sophie BETRISEY, Alexandre BLANC, Serge BLANC, Gabrielle BOLLE, Gilles CHABBEY, Patrice CHABBEY, Patricia CONSTANTIN, Daniel COTTER, Clément CRETТАZ (arrive à 20h), François DARBELLAY, Frédéric FOURNIER, James GAILLARD, Laurette GAUDIN, Alain GOLLUT, Benoît JOLLIEN, Nicole JOLLIEN, Bertrand MOOS, Bernard MORARD, Gino MORARD, Suzie PARADIS ZUFFEREY, Didier PLASCHY, Jean-Pierre RIAND, Hervé SCHILD, Richard TRAVELLETTI, Marilyn THURRE, Bertrand VIANIN.

Conseil municipal Georgy BETRISEY, Jacques BLANC, Serge AYMON, Luc BETRISEY, Nicole BONVIN, Philippe JUILLARD, Dominique SAVIOZ, Thierry FOLLONIER.

DEBATS

3 **100.02** **Conseil général**

Mot de bienvenue et ouverture de la séance par Marco AYMON, Président du Conseil général.

Le Président annonce la distribution du calendrier 2007 du Conseil général. Il rappelle aux Présidents de commission qu'ils peuvent dès lors fixer les dates de leurs séances et que celles-ci doivent être annoncées au Bureau par courrier ou courriel. Dans le cas contraire, il se réserve le droit de ne pas les rétribuer.

Mot de bienvenue et salutations d'usage par Georgy BETRISEY, Président de commune.

1. Liste des présences

Ont signé la liste des présences 30 conseillers généraux, le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

La convocation est parvenue aux conseillers généraux dans le délai légal et contenait les pièces nécessaires à l'étude des points à l'ordre du jour.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Contrôle des présences.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du PV de la séance plénière du 14.06.2006.
4. Détermination du coefficient d'impôt.
5. Approbation du Budget 2007.
6. Présentation du plan financier 2007-2010.
7. Divers.

Au point 7. « Divers », la municipalité donnera quelques informations générales relatives à Télé Anzère SA. Les « Divers » annoncés seront traités avant l'intervention de la municipalité.

L'ordre du jour est adopté.

Gino MORARD, Alexandre BLANC et James GAILLARD annoncent une intervention dans les « Divers ».

3. Approbation du PV de la séance plénière du 14.06.2006

Richard TRAVELLETTI, au nom du groupe PDC, s'interroge sur le principe du PV (résumé de ce qui a été préparé avant la séance ? Reflet succinct des interrogations, décisions ou promesses ?) et demande, lorsqu'un débat s'ouvre, que les intervenants paraissent au PV, de manière brève et concise.

Le Président du CG rappelle la décision prise lors de la dernière législature, soit celle de ne reporter au PV que les décisions. Toutefois, il dit tâcher à l'avenir de prendre note des interventions, sans développement, seulement pour mémoire.

Rita BONVIN rappelle que, concernant le Budget, il avait été unanimement décidé de ne pas noter au PV toutes les questions ni toutes les interventions, sauf lors de débats importants au sein du CG, lesquels étaient retranscrits. Elle précise également que dans les « Divers », seules les questions orales sont retenues.

Bernard MORARD demande que soit ajoutée l'intervention de la séance plénière des Comptes au point 08.318.70 (question de Clément CRETTEZ concernant le dossier des Sénérettes).

Vote

La demande de modification est acceptée à l'unanimité (28 voix favorables).

Le PV est accepté avec la modification suivante :

Clément CRETZAZ cite le point 08.318.70 traité dans le rapport de la commission de gestion et demande si le document livré sur la séance des Sénérettes reflète réellement le travail accompli et s'il peut être considéré comme un rapport d'étude.

Bernard MORARD rappelle le mode de fonctionnement de la commission de gestion (questions transmises à l'exécutif) et la demande de la commission de livrer le rapport d'étude, qui consistait essentiellement à ce qui a été retranscrit dans le document de la commission de gestion. Afin de s'assurer d'être en possession de toutes les informations, la commission a posé une deuxième question à la municipalité. Le Conseiller communal en charge du dossier n'a pas apporté d'informations supplémentaires, donc la commission est partie du principe qu'elle était en possession du rapport complet.

Jacques BLANC répond que ce qui apparaît sur les documents n'est pas forcément tout ce qui a été mis sur la table (documents de travail, présentation visuelle), dans la mesure où la commission a travaillé par étapes sur ce dossier.

Une présentation visuelle de Jacques BLANC est limitée par le Président, celui-ci estimant que la réponse à donner ne nécessite pas une séance complète d'aménagement du territoire.

Bernard MORARD demande si ce mandat avait été décidé par la municipalité. Si cela se résume seulement au PV, la commission trouve cher de demander un mandat extérieur.

Jacques BLANC : La participation des spécialistes ne consistait pas seulement à retranscrire le PV mais également à mettre sur la table un certain nombre de problèmes et essayer de trouver des solutions. Il n'y a pas eu de décision formelle de l'exécutif, mais comme toutes les autres révisions du plan de zone ont été effectuées par ce bureau, il s'agit d'une continuation de mandat. Les factures par objet sont faibles et, pour des questions de bon sens et d'intérêt général, il était logique de continuer à travailler avec ce bureau plutôt qu'avec un autre qui n'a pas connaissance des données de base et qui doit les collecter.

Bernard MORARD ne pense pas que ce dossier en était déjà à l'attribution des travaux et qu'il fallait procéder à une étude aussi détaillée.

4. Détermination coefficient d'impôt

Le Président rappelle qu'il appartient au CG de se prononcer sur le coefficient d'impôt. Il passe la parole à Bernard MORARD, Président de la commission de gestion. Celle-ci se rallie à la proposition de l'exécutif de ne pas modifier le coefficient d'impôt fixé à 1.25.

Les Chefs de groupe, Alexandre BLANC pour le groupe PDC, Nicole JOLLIEN pour le groupe EC et Didier PLASCHY pour le groupe PS, acceptent l'entrée en matière.

Aucune intervention du CG ou de l'exécutif.

Vote

Le maintien du coefficient d'impôt à 1.25 tel que proposé par la municipalité est accepté à l'unanimité (28 voix favorables).

5. Approbation du Budget 2007

Le Président du Conseil général rappelle la procédure relative à l'examen du Budget ainsi que le déroulement des débats. Le Budget sera soumis à discussion rubrique par rubrique. Le Président passe la parole à Bernard MORARD puis à Benoît JOLLIEN pour la présentation du rapport de la commission de gestion.

Les Chefs de groupe acceptent l'entrée en matière.

Aucune intervention du CG ou de l'exécutif sur les entrées en matière ni sur le rapport de la commission de gestion.

Message introductif et aperçu des principaux éléments

Aucune intervention du CG ou de l'exécutif.

Comptes de fonctionnement

Aucune intervention aux chapitres 0, 3, 5, 7 et 9.

Interventions de divers Conseillers généraux aux chapitres 1, 2, 4, 6 et 8 mais aucune proposition ni décision. Les intervenants sont satisfaits des réponses et informations de la municipalité.

Détail des comptes d'investissements

Aucune intervention aux chapitres 0, 1, 2, 3 (pas de chapitre 4), 5, 8 et 9.

Chapitre 6

Intervention au point 620.501.06 : Route Nord à Anzère.

A la rubrique 620.501.07, route Bochonnesses - Grillesses, Patrice CHABBEY demande pourquoi un crédit supplémentaire a été attribué et quand le CG devra se prononcer.

Serge AYMON répond à la première partie de la question.

Le Président du CG annonce que la municipalité a informé le Bureau de ce crédit complémentaire ; sur décision du Bureau, celui-ci sera traité avec les crédits complémentaires lors de la séance plénière de juin 2007.

Le Président de la commission de gestion demande d'être tenu au courant de telles décisions. Le Bureau en prend note.

Les intervenants sont satisfaits des réponses de la municipalité.

Chapitre 7 : aucune proposition ni décision

A la rubrique 740.501.00, cimetière, (adjudication de gré à gré pour les bureaux d'étude et au marché public pour les entreprises), l'intervenant prend acte de la réponse et justification de la municipalité mais n'est pas satisfait.

Discussion finale.

Vote

Le Budget 2007 de la commune d'Ayant tel que proposé par la municipalité est approuvé à l'unanimité (29 voix favorables).

6. Présentation du plan financier 2007-2010

Présentation du plan financier par Luc BETRISEY, Président de la commission des finances.

Débat au sein du CG ; pas de vote car ce document n'a pas à être approuvé par le CG.

7. Divers

Gino MORARD, pose une question au nom du groupe PS : Celui-ci, inquiet du manque d'intérêt de la pratique du ski par la jeunesse et les conséquences sur la santé (surcharge pondérale), demande d'étudier la possibilité d'offrir un abonnement de saison Télé Anzère à tous les jeunes en âge de scolarité, voire aux apprenti(e)s et étudiant(e)s jusqu'à 25 ans révolus. Vu les relations particulières entretenues par la commune avec Télé Anzère, le PS laisse le soin au Conseil communal de se déterminer sur le financement. Ce projet entraînerait une baisse des charges pour les familles, encouragerait une activité physique et l'accompagnement des parents sur les pistes.

Le Président de commune répond que cette question mérite d'être analysée, qu'il prend la responsabilité de la transmettre au Conseil communal afin de l'étudier pour la saison prochaine.

Alexandre BLANC, en son nom personnel, relaie une inquiétude concernant la sécurité routière au centre de Botyre (conflits entre piétons et véhicules, manque de places de parc). A la suite d'une séance sur place avec des représentants de l'Etat, des mesures concrètes vont-elles être prises ? Dans le cas contraire, ne faudrait-il pas profiter de la réfection de la route du centre scolaire pour demander à l'Etat d'intervenir ? A titre préventif, un policier pourrait plus régulièrement superviser les patrouilleurs à la sortie des écoles et sensibiliser les automobilistes.

Le Président de commune souhaite trouver une personne adulte pour faire la circulation pour les élèves.

Serge AYMON répond qu'il n'était pas présent lors de la séance avec les représentants de l'Etat mais qu'il y a eu au moment de la réalisation du centre scolaire une séance avec le Bureau de Prévention des Accidents. Celui-ci a proposé des mesures mais l'Etat n'est pas toujours ouvert à ce type de modération du trafic (rétrécissement de la route, arrêt de bus directement sur la chaussée). Le système de patrouilleurs fonctionne relativement bien pour les élèves d'école primaire, par contre les enfants de l'école enfantine ont d'autres horaires.

Alexandre BLANC : Des mesures du type signalétique ou des barrières sont-elles prévues ?

Serge AYMON : Le problème relève surtout des automobilistes qui ne respectent pas la signalisation en place. Faut-il en arriver à mettre des amendes pour que les gens ne se parquent plus devant la poste ?

James GAILLARD, en tant qu'habitant d'Anzère, mentionne les difficultés posées par le parcage et le déblaiement des neiges à proximité de la chapelle d'Anzère et demande quelles sont les mesures prises pour permettre l'utilisation du parking et l'accès à la chapelle en hiver. Malgré le montant prévu au budget, qu'en est-il des aménagements urgents ? Les services de police ont-ils reçu des directives pour intervenir lors de chaque parcage non réglementaire ?

Le Président de commune : cet aménagement, prévu au budget, a été repoussé en 2008, par équité et répartition. Au niveau du trafic, une approche peut être faite avec les travaux publics pour des

améliorations ponctuelles ; il est inutile de faire des investissements importants dans la mesure où des travaux seront effectués dans les deux ans à venir.

Informations Télé Anzère SA

Avant les informations du Président de commune au sujet de Télé Anzère SA, le Président du Conseil général rappelle que ce n'est pas une séance de Télé Anzère et rend attentifs les CG qu'ils ne sont habilités qu'à suggérer l'intervention de l'exécutif.

Le Président de commune rappelle le nouveau concept de fonctionnement mis en place en 2005 (commission des finances, gestion et marketing présidée par Raphy BETRISEY et commission technique par Marc AYMON, guide) ; ce mode s'avère non fonctionnel au vu des éléments suivants :

- Dépassement d'environ 1 million pour le projet des canons à neige ;
- Dépassement du budget 2005-2006 pour env. fr. 600'000 ;
- Le directeur René-Pierre ROBYR a outrepassé ses compétences et son cahier des charges et mal géré la société ;
- Mauvaises relations entre la direction et les employés, aucune communication ;
- Mauvaise communication avec l'Office du Tourisme ;
- Attitudes négatives entre les deux présidents des commissions et le directeur.

Lors de la séance du 27.11.2006, il s'avère que les dépassements importants des budgets sont la conséquence de travaux effectués sans l'approbation des instances responsables.

Ce même jour, le conseil d'administration a pris les décisions suivantes :

- Désignation de trois administrateurs délégués pour la gestion de la société (Georgy BETRISEY, Raphy BETRISEY et Christian JEAN) ;
- Audit des investissements, des paiements et des recettes est demandé à la fiduciaire FIDAG SA ;
- La signature accordée au directeur est annulée avec effet immédiat concernant toutes les opérations liées aux comptes de la société (actuellement, le directeur est en arrêt de travail pour cause de maladie et hospitalisé) ;
- Recherche de fonds en cours ;
- Courrier aux créanciers leur présentant la situation de la trésorerie et un délai de paiement.

L'activité est garantie pour la saison 2006-2007 et les différents responsables sont déterminés à s'engager.

Question : Ne serait-il pas intéressant de placer dans le conseil d'administration un spécialiste des remontées mécaniques, de professionnaliser le conseil d'administration ?

Le Président de commune accorde sa confiance aux personnes en place qui ont l'expérience de plusieurs années. Les administrateurs garantissent le bon fonctionnement pour cet hiver, en attendant ce qui va se passer avec le directeur actuellement hospitalisé.

Question : Quel est le futur du directeur actuellement hospitalisé ?

Le Président de commune : Le conseil d'administration attend le résultat de l'audit et prendra les dispositions utiles selon ces résultats.

Question : Ne serait-il pas logique d'avoir une fiduciaire différente de celle qui contrôle les comptes pour effectuer cet audit ?

Le Président de commune : Le conseil d'administration en a décidé ainsi car cette fiduciaire a l'expérience de la société et connaît toutes les procédures.

Question : La fiduciaire n'aurait-elle pas dû avertir plus tôt le conseil d'administration ?

Le Président de commune précise que l'audit n'est pas basé sur les comptes mais sur la gestion (commandes, dépenses).

Question : La fiduciaire a-t-elle aussi comme mission de vérifier si le conseil d'administration a fait preuve de manque de diligence dans son mandat ?

Le Président de commune assure que le résultat des réflexions de la fiduciaire englobera également le conseil d'administration.

Clôture de la séance, remerciements à la société la Concordia qui offre l'apéritif et salutations d'usage par le Président du Conseil général et le Président de la commune.

**LE CONSEIL GENERAL DE LA
COMMUNE D'AYENT**

Le Président
Aymon Marc

La Secrétaire
Bonvin Rita